

## NÉGOCIATIONS DE COALITION 2018

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (1) DU 17 OCTOBRE 2018

La première séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 17 octobre 2018 (de 10h00 à 10h50), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel des Terres Rouges.

#### Présences :

Formateur : Xavier BETTEL

Pour le DP : Corinne CAHEN, Lex DELLES, Fernand ETGEN, Pierre GRAMEGNA, Claude LAMBERTY, Claude MEISCH, Lydie POLFER, Marc HANSEN (Secrétariat)

Pour le LSAP : Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Taina BOFFERDING, Claude HAAGEN, Dan KERSCH, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Brigitte CHILLON (Secrétariat)

Pour déi gréng : Félix BRAZ, François BAUSCH, Carole DIESCHBOURG, Christian KMIOTEK, Josée LORSCHÉ, Sam TANSON, Claude TURMES, Mike MATHIAS (Secrétariat)

Secrétariat : Jacques THILL

## **I. Mots introductifs**

M. le Formateur souligne son engagement pour couronner de succès le processus lancé, en s'appuyant notamment sur la confiance mutuelle et les résultats positifs qui ont marqué la législature passée.

Les présidents des 3 délégations font noter à tour de rôle qu'ils ont reçu de la part des organes dirigeants de leur parti respectif le mandat unanime d'entamer ces négociations dans le but de parvenir à un accord de coalition.

## **II. Questions d'ordre organisationnel**

Les négociateurs abordent ensuite une série de questions touchant à l'organisation des négociations dans les semaines à venir.

Le Formateur informe les délégations du calendrier des prochaines séances plénières et des compétences thématiques des 11 groupes de travail institués.

Le calendrier retenu pour les prochaines séances plénières se présente comme suit :

Séance n°	Date	Jour	Horaire
1	17 octobre	Mercredi	10h00-11h00
2	23 octobre	Mardi	08h30-11h30 14h30-17h00
3	25 octobre	Jeudi	10h00-17h00
4	26 octobre	Vendredi	11h00-16h00
5	14 novembre	Mercredi	09h00-17h00

Les séances ultérieures seront fixées dans les semaines à venir.

Les séances plénières se tiendront au Ministère des Affaires étrangère et européennes (Bâtiment Mansfeld).

Les groupes de travail seront structurés comme suit :

GT	Compétences thématiques	Présidence
1	Finances publiques, Fiscalité, Développement de la place financière (et implications internationales & Brexit)	DP
2	Economie, Emploi, Compétitivité, Tourisme, Energie	LSAP
3	Social, Famille, Santé, Egalité des chances	DP
4	Education, Sport, Enfance, Jeunesse, Enseignement supérieur et Recherche, Culture	DP
5	Etat, Institutions, Réforme administrative, Fonction publique, Protection des données	LSAP
6	Développement durable, Climat, Protection des ressources, Consommateurs, Agriculture	Gréng
7	Logement, Communes	LSAP
8	Politique internationale et transfrontalière, Europe, Coopération, Défense, Intégration, Immigration	LSAP
9	Médias, Numérique, Digitalisation	DP

10	Infrastructures, Aménagement du territoire, Mobilité	Gréng
11	Justice, Sécurité intérieure	Gréng

La répartition des compétences et la présidence des différents groupes de travail ne préjuge aucunement de la future structuration des ministères ou de la répartition des portefeuilles ministériels.

Les secrétaires de délégation sont priés de communiquer dans les meilleurs délais la composition des délégations des partis pour les groupes de travail au secrétariat du Formateur.

Les membres des groupes de travail ayant des compétences chevauchantes sont priés de se concerter en cas de besoin.

Le Formateur fait noter que chaque parti participe aux travaux des groupes de travail avec 3 à 4 représentants qui peuvent cependant alterner à l'intérieur d'un même groupe en fonction des sujets à l'ordre du jour.

Les présidents des groupes de travail sont priés de fournir la contribution de leur groupe de travail au projet d'accord de coalition pour le 14 novembre prochain.

Les négociateurs s'accordent à aborder la question des principes directeurs de l'accord de coalition entre secrétaires de délégation avant d'y retourner en plénière.

Les négociateurs retiennent d'ailleurs que des experts et des fonctionnaires pourront être convoqués à tout moment pour assister aux groupes de travail.

De même, le Formateur est libre de demander aux administrations de lui fournir des éléments d'information relatifs aux sujets figurant à l'agenda des négociations.

Sur proposition du Formateur, les négociateurs retiennent d'inviter les partenaires sociaux ainsi que les dirigeants des administrations et organes suivants pour un échange de vues en plénière qui devrait se tenir dans la mesure du possible avant la Toussaint :

- Trésorerie de l'Etat (+ CSSF et CAA pour le volet « Place financière ») ;
- Inspection générale des Finances ;
- Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA ;
- Directeur de la Fiscalité ;
- Administration des Douanes et Accises ;
- Administration des Contributions directes ;
- Comité économique et financier national ;
- Banque centrale du Luxembourg ;
- Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg ;

- Administration pour le Développement de l'Emploi ;
- Inspection du Travail et des Mines ;
- Inspection générale de la Sécurité sociale ;
- Caisse nationale de Santé ;
- Caisse nationale d'assurance pension ;
- Administration de l'Environnement ;
- Administration de la Gestion de l'Eau ;
- Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Union européenne.

Au-delà de ces administrations et organes, un certain nombre d'associations, d'institutions et de groupes d'intérêts sollicitent un entretien avec le Formateur en vue de lui faire part de leurs doléances. Il est retenu que ces acteurs seront priés de formuler leurs revendications et commentaires par écrit et que ces contributions seront diffusées aux négociateurs via le secrétariat du Formateur.

Le Formateur est assisté par un secrétaire (M. Jacques THILL du Ministère d'Etat).

Le Formateur rappelle que les négociateurs sont tenus au secret des délibérations.

\* \* \*

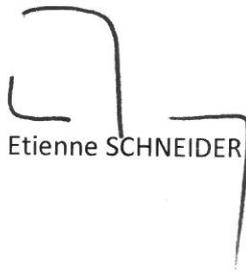
Signatures :

Pour le DP



Corinne CAHEN

Pour le LSAP



Etienne SCHNEIDER

Pour déi gréng



Felix BRAZ

## NÉGOCIATIONS DE COALITION 2018

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (2) DU 23 OCTOBRE 2018

La deuxième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 23 octobre 2018 (de 08h30 à 11h45 et de 14h30 à 17h00), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, au Ministère des Affaires étrangères et européennes (bâtiment Mansfeld).

#### Présences :

Formateur : Xavier BETTEL

Pour le DP : Corinne CAHEN, Lex DELLES, Fernand ETGEN, Pierre GRAMEGNA, Claude LAMBERTY, Claude MEISCH, Lydie POLFER, Marc HANSEN (Secrétariat)

Pour le LSAP : Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Taina BOFFERDING, Claude HAAGEN, Dan KERSCH, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Brigitte CHILLON (Secrétariat)

Pour déi gréng : Félix BRAZ, François BAUSCH, Carole DIESCHBOURG, Christian KMIOTEK, Josée LORSCHÉ, Sam TANSON, Claude TURMES, Mike MATHIAS (Secrétariat)

Secrétariat : Jacques THILL, Jacques FLIES

## **I. Questions d'ordre organisationnel**

M. le Formateur informe les négociateurs que la séance plénière prévue le 14 novembre prochain débutera à 11h00.

Le Formateur présente son deuxième assistant, M. Jacques FLIES.

## **II. Echanges de vues avec les dirigeants de différentes administrations et organes.**

Sur invitation du Formateur, les négociateurs ont un échange de vues avec les dirigeants des administrations et organes suivants :

- Trésorerie de l'État ;
- Inspection générale des Finances ;
- Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA ;
- Directeur de la Fiscalité ;
- Administration des Douanes et Accises ;
- Administration des Contributions directes ;
- Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg (STATEC) ;
- Inspection du Travail et des Mines ;
- Administration pour le Développement de l'Emploi ;
- Trésorerie de l'Etat, CSSF, Commissariat aux Assurances, sujet : Place financière.

Les interlocuteurs relevant du champ de compétences du département des Finances font référence à une note actuellement élaborée par le Comité économique et financier national, dressant les perspectives économiques et budgétaires à politiques inchangées sur les années 2019 à 2022. Cette note qui constitue une synthèse des contributions fournies sera présentée aux négociateurs le 14 novembre prochain et annexée au procès-verbal de la réunion plénière en question.

### **Echange de vues avec Mme Isabelle GOUBIN, Directeur du Trésor.**

Le Directeur du Trésor dresse un état des lieux de dossiers-clés relevant de la Trésorerie de l'Etat et concernant les besoins en personnel sur la période 2019-2023.

L'échange de vues se concentre notamment sur les actions prioritaires pour la législature à venir identifiées par le Directeur, à savoir la poursuite de la digitalisation de la Trésorerie de l'Etat, l'établissement d'une stratégie pluriannuelle d'émission de la dette publique, la modernisation du cadre légal et du fonctionnement de la caisse de consignation et la professionnalisation de la gestion des participations de l'Etat.

Le Directeur fait noter que le Luxembourg doit faire face à de puissants facteurs exogènes dont notamment le Brexit, la situation dans la zone euro, marquée récemment par l'incertitude créée par le rejet par la Commission européenne du projet de budget italien, ainsi que les développements politiques internationaux. Ces facteurs présentent tous tant des opportunités que des risques.

Le Directeur souligne l'importance pour le Luxembourg de garder la notation AAA afin de pouvoir continuer à se refinancer sur les marchés dans les meilleures conditions.

Le Directeur préconise la création d'un comité de coordination sous l'égide du Ministère des Finances, réunissant en outre le Ministère d'Etat, le Ministère de l'Economie et le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, afin d'élaborer un tableau de bord concernant la politique en matière des participations détenues directement et indirectement par l'Etat.

Concernant le fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), le Directeur estime qu'eu égard à la disparition de la recette liée à la TVA sur le commerce électronique et aux fins de fortifier le Fonds souverain, une réflexion s'impose sur une diversification, voire un élargissement, des sources de financement du Fonds souverain.

*Echange de vues avec M. Etienne REUTER, Directeur de l'Inspection générale des Finances.*

Le Directeur de l'IGF rappelle d'emblée qu'à l'instar de la procédure suivie en 2013, le projet de budget actuellement préparé par l'IGF est un budget dit « Douzièmes provisoires ». Il rappelle les différentes étapes de cette procédure budgétaire particulière.

Le Directeur donne ensuite un aperçu de l'état et de l'évolution des recettes et dépenses des administrations publiques ainsi que des tendances qui se dessinent pour la législature à venir pour l'administration centrale et la Sécurité sociale.

Il fait noter que certaines dépenses sont soumises à un mécanisme de croissance automatique, dont notamment l'effort de défense et l'aide publique au développement. A noter aussi que 60% des dépenses courantes dépendent directement ou indirectement de l'échelle mobile des salaires.

Côté dépenses, le Directeur de l'IGF souligne que le nouveau règlement européen sur le paiement du chômage des frontaliers risque d'avoir un impact considérable.

Côté recettes, les risques sont d'ordre international et européen (risques géopolitiques, menace protectionniste, votes « populistes », Brexit, ATAD (« Anti Tax Avoidance Directive »), GAFA...).

Le Directeur de l'IGF rappelle que la marge budgétaire dépend notamment aussi de l'objectif à moyen terme (OMT) fixé dans le cadre de l'actualisation du programme de stabilité présenté à la Commission européenne.

La réunion se termine par un échange de vues concernant les efforts mis en œuvre tendant à améliorer l'efficacité et la transparence des finances publiques, dont le recours à des analyses et audits internes, la digitalisation des flux de documents entre les départements ministériels et l'IGF et le rapprochement entre la comptabilité suivant les règles du SEC2010 et la loi sur la comptabilité de 1999.

*Echange de vues avec M. Romain HEINEN, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA.*

Le Directeur de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA donne un aperçu de l'état et de l'évolution des recettes gérées par son administration (TVA, taxe d'abonnement, droits d'enregistrement, droits d'hypothèques, taxe sur les assurances, droits de succession).

La relative stabilisation des recettes de TVA au cours des 3 derniers exercices fiscaux malgré la perte des recettes liées à la TVA sur le commerce électronique ne s'explique qu'en partie par le relèvement

des taux de TVA. En effet, des mesures introduites par la réforme fiscale de 2017 aident à éliminer les abus.

L'échange de vues se termine par l'analyse des pistes tendant à renforcer la lutte anti-fraude en matière de TVA.

Echange de vues avec M. Carlo FASSBINDER, Directeur de la Fiscalité au Ministère des Finances.

Concernant l'imposition des personnes physiques, le Directeur de la Fiscalité revient sur les principaux éléments novateurs de la réforme fiscale de 2017 avant d'aborder plus en détail le régime actuel de l'imposition individuelle optionnelle.

L'échange de vues qui s'ensuit se concentre sur les différents modèles possibles et sur les questions à trancher au cas où la généralisation de l'imposition individuelle serait retenue par les négociateurs dans le cadre de l'accord de coalition.

Le Directeur dresse ensuite un état des lieux des principales initiatives internationales et européennes ayant un impact sur l'imposition des entreprises et surtout sur l'élargissement de l'assiette, dont notamment BEPS, ATAD et GAFA.

Echange de vues avec M. Alain BELLOT, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises.

Le Directeur donne un aperçu de l'état et de l'évolution prévisionnelle des recettes d'accise et de douane.

Concernant les tabacs manufacturés, les recettes se sont maintenues ces dernières années à un niveau relativement stable. Des hausses modérées successives sur les taux combinées avec de légères baisses au niveau des ventes en sont les raisons. La reprise importante notée pour 2018 est essentiellement due à des hausses de prix en France et en Belgique au niveau des cigarettes et, dans une moindre mesure, du tabac.

Concernant les produits énergétiques, le Directeur fait noter qu'après une chute considérable des quantités d'essence et de diesel vendues entre 2013 et 2017, les ventes de diesel reprennent fortement en 2018, celles de l'essence étant également en augmentation. Vu la forte reprise économique en 2017 et 2018 en Grande Région, une chute des volumes n'est pas immédiatement prévisible. Les recettes, y compris celles de la TVA afférente, sont estimées à 1,15 milliards € en 2018. Le Directeur estime que l'augmentation du parc des véhicules automoteurs électroniques n'aura qu'un impact limité sur ces recettes d'ici 2023.

La vente de produits d'alcool (y non inclus bières et vins) connaît un développement très important au Luxembourg en raison du taux d'imposition nettement plus élevé dans les Etats avoisinants, dont surtout la Belgique. TVA incluse, ces recettes sont estimées en 2018 à 60 millions €.

Les recettes liées à la taxe sur les véhicules automoteurs sont stables depuis 2013.

Les droits de douane ont progressé entre 2013 et 2018 en raison d'une forte activité d'importation au Luxembourg et ce malgré une baisse généralisée des taux des droits de douane.

Finalement, le Directeur présente l'état de réalisation et les défis posés par le projet informatique « Luxembourg Customs Clearance System (LUCCS) » qui contribue à la transposition du nouveau Code des douanes de l'Union européenne, obligeant les Etats membres à moderniser et à simplifier les

échanges vers et au sein de l'Union européenne en visant à harmoniser et à numériser les procédures douanières dans les Etats membres.

*Echange de vues avec Mme Pascale TOUSSING, Directeur de l'Administration des contributions directes.*

Le Directeur informe les négociateurs sur la façon dont l'Administration a relevé les défis posés par les changements opérés dans le cadre de la réforme fiscale de 2017. Le renforcement considérable des effectifs de l'Administration est salué étant donné que l'Administration s'efforce à évacuer sa charge de travail de manière efficace et rapide afin d'optimiser le service rendu au contribuable.

Concernant l'imposition des personnes morales, le Directeur rappelle que l'environnement international a considérablement changé au cours des dernières années. Les suites de l'affaire Luxleaks n'en sont qu'une illustration. Le Directeur estime que l'ATAD aura un impact non négligeable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Concernant le débat sur une adaptation éventuelle des taux d'imposition des entreprises, le Directeur donne à considérer que 75% de l'IRC est payé par les acteurs de la place financière.

*Echange de vues avec M. Serge ALLEGREZZA, Directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg (STATEC).*

Le Directeur présente un état des lieux de la situation économique, sociale et environnementale ainsi que des perspectives y relatives.

L'échange de vues qui s'ensuit se concentre notamment sur les questions liées à l'évolution du revenu médian et du taux de risque de pauvreté. Les négociateurs soulignent dans ce contexte l'importance de refléter à l'avenir dans ces calculs plus amplement les diverses prestations en nature pertinentes.

*Echange de vues avec M. Marco BOLY, Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM).*

Après avoir rappelé les missions principales de son administration, le Directeur informe les négociateurs des nombreux efforts de restructuration entrepris et envisagés pour faire de l'ITM une administration moderne avec une image de marque positive.

L'ITM doit en effet faire face à une augmentation galopante des demandes qui lui sont adressées.

L'ITM a effectué quelques 4.600 contrôles en 2017 ; les amendes décidées dans ce contexte s'élèvent à 1.824.500 € - concernant dans la quasi-totalité des cas de détachement de travailleurs.

Alors que la mission de l'ITM, à savoir la protection et la promotion de l'évolution des conditions de travail des salariés n'a pas changé au fil du temps, force est de constater que l'environnement dans lequel elle doit évoluer a connu des changements considérables, le développement de l'économie nationale étant de plus en plus lié à celui de l'économie européenne et internationale.

Le Directeur souligne que la protection de la santé du salarié a une forte contrepartie économique. Il préconise dans ce contexte l'adoption d'une stratégie nationale de la sécurité et de la santé au travail.

L'échange de données et la coopération entre Etats membres et/ou entre administrations est la clé du succès pour garantir durablement la lutte contre le dumping social et la concurrence déloyale.

Le phénomène du détachement est de plus en plus important au Luxembourg et constitue partant un défi de plus en plus grand pour l'ITM.

L'échange de vues se conclut par un échange concernant les mesures envisagées pour renforcer les moyens d'action de l'ITM.

*Echange de vues avec Mme Isabelle SCHLESSER, Directeur de Agence pour le développement de l'emploi (ADEM).*

Le Directeur donne un aperçu de l'état et de l'évolution des chiffres concernant l'emploi et le chômage au Luxembourg. En mars 2018, 449.220 personnes furent employées au Grand-Duché, soit une croissance de 3,6% sur un an, avec 40% de femmes, 43% de frontaliers et 13% de personnes âgées de plus de 55 ans.

En septembre 2018, 14.582 demandeurs d'emploi étaient inscrits auprès de l'ADEM, soit une baisse de 7,7% sur un an, dont 45% de personnes âgées de plus de 45 ans, 24% de personnes ayant un statut handicapé ou reclassé et 49% de personnes inscrites depuis plus d'un an (dont 35% sans aucune activité).

Le taux de chômage a été de 5,4% en septembre 2018. Depuis 2016, l'ADEM clôture plus de dossiers qu'elle ne compte de nouvelles inscriptions.

Le Directeur salue la croissance importante en termes de personnel dont a bénéficié l'ADEM ces dernières années.

Depuis 2013, l'ADEM a mis en œuvre une réforme d'envergure reposant sur plusieurs piliers : la mise en place du « parcours personnalisé » dans toutes les agences de l'ADEM, l'accent fort mis sur la formation des demandeurs d'emploi et l'introduction de nouvelles mesures pour l'emploi (dont le stage de professionnalisation, le contrat de réinsertion-emploi, les emplois d'insertion pour chômeurs de longue durée, la réforme de l'occupation temporaire indemnisée).

L'ADEM cherche à devenir un partenaire pour les entreprises qui recrutent (mise en place du « service employeurs » depuis 2014 ainsi que du partenariat avec l'UEL depuis 2015).

Le Directeur constate que malgré la conjoncture favorable, le taux de chômage (5,4%) reste élevé, surtout en ce qui concerne certaines populations de demandeurs d'emploi (chômeurs de longue durée, demandeurs d'emploi handicapés et/ou reclassés, demandeurs d'emploi âgés, demandeurs d'emploi diplômés). Les postes vacants sont en augmentation, alors qu'il y a une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs/métiers. Force est donc de constater qu'il existe une forte inadéquation entre les compétences recherchées par les entreprises luxembourgeoises et les compétences des demandeurs d'emploi.

Parmi les chantiers à entreprendre dans les 5 années à venir, le Directeur cite le renforcement de la digitalisation de l'ADEM ainsi que de la diversification des services de l'ADEM en fonction des besoins des demandeurs d'emploi. L'ADEM cherchera à réduire le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi par la formation (concours de l'ADEM au développement de la formation

professionnelle continue, à l'amélioration de l'orientation professionnelle des jeunes et au développement d'une stratégie cohérente pour attirer les talents sur le plan international).

En fin de réunion, l'échange de vues porte sur l'impact du nouveau règlement européen sur le paiement du chômage des frontaliers qui pourrait à terme faire doubler le nombre de personnes inscrites à l'ADEM.

*Echange de vues au sujet de la place financière avec Mme Isabelle GOUBIN, Directeur du Trésor, M. Claude MARX, Directeur général de la Commission de Surveillance du Secteur financier (CSSF) et M. Claude WIRION, Directeur du Commissariat aux Assurances (CAA).*

Le Directeur du Trésor, le Directeur de la CSSF et le Directeur du CAA dressent un état des lieux des dossiers-clés concernant la place financière luxembourgeoise.

Ils soulignent l'importance pour le Luxembourg de préserver durablement sa notation AAA.

L'échange de vues porte ensuite sur les enjeux pour le Luxembourg dans le cadre de la révision du système européen de supervision financière (ESA review) et de la réalisation de l'Union bancaire au niveau européen.

Alors que le mécanisme de surveillance unique (SSM) est opérationnel depuis novembre 2014, le mécanisme de résolution unique (SRM), deuxième pilier de l'Union bancaire, reste partiellement en chantier et les négociations sur le troisième pilier, un système de garantie des dépôts bancaires à l'échelle de la zone euro, n'avancent guère faute de progrès suffisants dans le domaine de la réduction des risques.

Les Directeurs informent les négociateurs également sur le rôle et le fonctionnement du Haut Comité de la Place Financière (HCPF).

Le Brexit comporte certainement des opportunités pour la place financière luxembourgeoise, un certain nombre de banques et de compagnies d'assurance ayant décidé ou étant en train de considérer un accroissement de leur activité au Grand-Duché.

Après l'affaire Luxleaks, il reste important de persévérer dans les efforts d'améliorer l'image de marque du secteur financier luxembourgeois.

De même, la digitalisation pose des défis (réduction du nombre d'agents) mais présente également des opportunités pour le secteur financier.

Le Ministère des Finances, en collaboration avec le département de l'Environnement, a identifié la finance durable et plus particulièrement le financement climatique comme un axe prioritaire du développement de la place financière. L'expertise financière disponible au Luxembourg constitue un facteur compétitif certain aux fins d'établir le Luxembourg comme centre d'excellence de la finance durable.

\* \* \*

Signatures :

Pour le DP

A stylized handwritten signature consisting of a large, rounded loop at the top, followed by a vertical line that curves slightly to the right at the bottom.

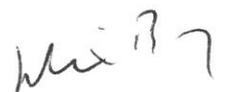
Corinne CAHEN

Pour le LSAP

A handwritten signature featuring a large, open square-like shape on the left, with a vertical line extending downwards from its right side, and a horizontal line extending to the right from the top of the square.

Etienne SCHNEIDER

Pour déi gréng

A handwritten signature that appears to be the name 'Felix BRAZ' written in a cursive, slanted style.

Felix BRAZ

**ANNEXE :**

- I. Contribution du STATEC : Situation économique, sociale, environnementale et perspectives.
- II. *Pour mémoire : Note du Comité économique et financier national, dressant les perspectives économiques et budgétaires à politiques inchangées sur les années 2019 à 2022 (cf. procès-verbal du 14 novembre 2018).*

\* \* \*

# NÉGOCIATIONS DE COALITION 2018

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (3) DU 25 OCTOBRE 2018

La troisième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 25 octobre 2018 (de 10h00 à 12h10 et de 13h10 à 16h30), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, au Ministère des Affaires étrangères et européennes (bâtiment Mansfeld).

### Présences :

Formateur : Xavier BETTEL

Pour le DP : Corinne CAHEN, Lex DELLES, Fernand ETGEN, Pierre GRAMEGNA, Claude LAMBERTY, Claude MEISCH, Lydie POLFER, Marc HANSEN (Secrétariat)

Pour le LSAP : Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Taina BOFFERDING, Claude HAAGEN, Dan KERSCH, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Brigitte CHILLON (Secrétariat)

Pour déi gréng : Félix BRAZ, François BAUSCH, Carole DIESCHBOURG, Christian KMIOTEK, Josée LORSCHÉ, Sam TANSON, Claude TURMES, Mike MATHIAS (Secrétariat)

Secrétariat : Jacques THILL, Jacques FLIES

## I. Echanges de vues avec les dirigeants de différentes administrations et organes.

Sur invitation du Formateur, les négociateurs ont un échange de vues avec les dirigeants des administrations, organes et associations suivants :

- Inspection générale de la Sécurité sociale ;
- Caisse nationale de Santé ;
- Caisse nationale d'assurance pension ;
- Administration de la gestion de l'eau ;
- Administration de l'Environnement ;
- Union des Entreprises Luxembourgeoises ;
- OGBL, LCGB, CGFP.

C'est pour la première fois que les partenaires sociaux sont invités par le Formateur pour présenter leurs vues dans le cadre de négociations de coalition.

### Echange avec M. Thomas DOMINIQUE, Directeur de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS).

Le Directeur de l'IGSS présente un aperçu de tous les volets de l'activité de l'IGSS.

L'échange de vues qui s'ensuit se concentre sur les questions que soulèverait l'introduction du tiers payant généralisé, de même que sur l'impact budgétaire de la médecine préventive.

### Echange avec M. José BALANZATEGUI, Président faisant fonction de la Caisse nationale de Santé (CNS).

Le Directeur f.f. de la CNS donne un aperçu de la situation financière de l'assurance maladie et de l'assurance dépendance et dresse un état des lieux des dossiers stratégiques que la CNS gère dans le cadre de ces deux branches de la sécurité sociale.

L'échange de vues qui s'ensuit se concentre sur les dispositions en matière de disponibilité et de présence sur site des médecins travaillant dans le secteur hospitalier, sur la négociation d'une convention avec la représentation des psychothérapeutes, sur les prestations prises en charge par la CNS dans le contexte du transport des malades, sur les soins infirmiers prestés à domicile ainsi que le développement des services de l'Agence « eSanté ».

### Echange avec M. Fernand LEPAGE, Président de la Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) et du Fonds de compensation commun au régime général de pension (FDC).

Le Président de la CNAP / FDC présente les missions et les activités de la Caisse nationale d'assurance pension et du Fonds de compensation commun au régime général de pension.

L'échange de vues qui s'ensuit porte sur la politique d'investissement du FDC et la proportion des actifs investis dans le développement de l'immobilier au Luxembourg.

Le Président de la CNAP fait noter que les indicateurs confirment qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications au système des pensions dans la législature à venir afin de maintenir du moins à moyen terme un équilibre entre recettes et dépenses.

Echange avec MM. Jean-Paul LICKES et Luc ZWANK, Directeur et Directeur adjoint de l'Administration de la gestion de l'eau.

Le Directeur de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) et son adjoint présentent la situation actuelle et les défis qui se posent en relation avec les missions de l'AGE concernant la gestion des eaux urbaines et naturelles luxembourgeoises.

Concernant les eaux urbaines, le Directeur rappelle que la production et la distribution d'une eau potable de haute qualité et l'assainissement performant des eaux usées sont des obligations essentielles pour un pays qui se veut à la pointe du progrès. Il est évident que ces missions sont à garantir à tout moment et, dès lors, il est souhaitable qu'elles demeurent sous la responsabilité d'opérateurs publics. Les obligations de surveillance, la veille technologique et la coordination de la planification des infrastructures doivent rester sous la responsabilité de l'Etat qui en assume d'ailleurs une large partie des investissements par l'intermédiaire du Fonds pour la gestion de l'eau. Les dispositions légales dans ce domaine découlent presque essentiellement de directives européennes et de conventions internationales. Dans ce contexte il est important de noter que la refonte de la directive « Eaux potables » est actuellement en négociations au Conseil européen tandis que la Commission européenne a entamé un fitness check de la directive « Eaux résiduaires urbaines ».

Au niveau de l'eau potable, les défis résident d'un côté à un niveau quantitatif, afin d'assurer en période de consommation de pointe, l'alimentation de tout le pays (ceci même après la mise en service de la nouvelle station de traitement du SEBES) et à un niveau qualitatif dans une meilleure protection de nos ressources par rapport aux pesticides et nitrates. En outre, nos infrastructures vieillissantes ne sont plus, en partie, adaptées au 21<sup>e</sup> siècle. Il faut souligner qu'actuellement 6.000 m<sup>3</sup> d'eau (correspondant à la consommation journalière de 50.000 habitants) ne sont pas disponibles suite à des dépassements des valeurs limites pour les nitrates et/ou pesticides. Selon les modélisations réalisées ce volume devra absolument de nouveau être disponible à moyen terme (horizon 2025/2030) afin de pouvoir répondre à la demande future.

La croissance pronostiquée (STATEC) nous oblige à poursuivre parallèlement trois stratégies inséparables. Dans un premier volet il s'agit de promouvoir une politique d'utilisation plus rationnelle de la ressource eau (meilleures techniques, utilisation d'eau de pluie, etc.). Le deuxième volet consiste à continuer l'effort visant à protéger activement nos ressources (autour des captages et du barrage d'Esch-sur-Sûre). La délimitation des zones de protection doit continuer, et la mise en place et le suivi des programmes de mesures doivent être renforcés et accompagnés. Finalement le troisième axe comporte la recherche et la viabilisation rapide d'une nouvelle unité de potabilisation d'eau de surface. Uniquement l'ensemble de ces trois axes nous permettra de faire face aux conséquences du changement climatique (fiabilité quantitative des ressources) et à la croissance prévue (augmentation de la consommation nationale). Nous avons déjà frôlé à plusieurs reprises des situations de pénurie poussée, souvent contournées in extremis avec le concours des principaux producteurs d'eau. Au niveau de l'assainissement, ce sont également le changement climatique et la croissance démographique et économique de notre pays qui sont à l'origine des défis majeurs pour garantir l'épuration conforme aux directives européennes. Malgré la fin des astreintes dues à la non-conformité des grandes stations d'épurations, il faut souligner que plusieurs stations de plus faible capacité ne sont pas conformes aux conditions de la directive 91/271/CEE, alors qu'elles auraient dû l'être depuis le 31 décembre 2005.

Ceci démontre la nécessité de construire plus rapidement nos infrastructures d'assainissement, à mettre en conformité nos petites et moyennes stations d'épuration, à mettre hors service les stations mécaniques et à implémenter une stratégie d'élimination des micropolluants (médicaments,

pesticides, microplastiques, etc.) au niveau des grandes stations d'épuration. Le défi est donc double, d'une part continuer de rattraper les retards emmagasinés et d'autre part planifier les extensions futures. Une réflexion de fond quant à la mise à disposition d'un moyen coercitif de l'Etat par rapport aux communes, lorsqu'elles n'assument pas leurs obligations en la matière, devrait certainement s'opérer.

En outre ce sont également la croissance démographique et le changement climatique qui nous obligent à séparer la collecte des eaux de pluie et des eaux usées dans des réseaux séparés dans le but de protéger nos eaux de surface, de garantir le rendement et de prolonger la durée de vie de nos stations d'épuration et finalement de protéger nos citoyens des crues subites aux points bas des agglomérations.

Concernant les eaux naturelles (eaux de surface et souterraines), le Directeur fait noter que la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) (DCE) oblige les Etats membres à prendre des mesures afin d'atteindre un bon état des eaux de surfaces et souterraines à l'horizon 2015 avec la possibilité d'étendre ce délai successivement jusqu'en 2027. La directive applique également le principe de la non-détérioration de façon très stricte. La DCE, avec ses deux directives filles (2013/39/UE et 2006/118/CE), fixent également des critères très contraignants concernant l'évaluation de la qualité des ressources hydriques. En plus de ces directives, la directive « nitrates » (91/676/CEE) établit également un certain nombre d'obligations concernant la présence des éléments nutritifs dans les eaux de surfaces et souterraines.

Lors de l'établissement du second plan de gestion des bassins hydrographiques, il s'est avéré qu'à peine 2% des masses d'eau de surfaces et seulement 3 aquifères sur 6 sont dans un bon état selon les critères d'évaluation. L'analyse des données de surveillance indique clairement les pressions majeures à l'issue de ce constat : la pollution diffuse due à la croissance (démographique et économique) et les activités agricoles intensives. La perte de biodiversité, à l'instar des écosystèmes terrestres, la structure hydromorphologique défailante (stabilisation des berges, drainages), les concentrations en nutriments (nitrates et phosphates) de pesticides et de substances chimiques « anciennes » impactent ainsi négativement la classification de la qualité.

Dans l'évaluation récente de l'Agence européenne de l'environnement (rapport de 2018), le Luxembourg se retrouve dans différentes catégories toujours dans le tiers inférieur et occupe même la dernière place pour la qualité chimique de ses eaux de surface. Partant de ce constat et dans l'état actuel des choses il est donc probable que dans les années à venir le Luxembourg s'exposera à une procédure d'infraction pour non-respect des obligations découlant de la DCE.

Dans le contexte de l'adaptation au changement climatique il faut encore faire face à un double défi. D'une part nos eaux souterraines se trouvent déjà actuellement sous stress hydrique ceci dû au changement du régime de pluviométrie. D'un autre côté des pluies torrentielles causant des crues subites, telles que connues en 2016 et 2018, risquent de se répéter à des intervalles plus réguliers.

A côté des efforts au niveau du traitement des eaux usées mentionnés ci-dessus, il faut absolument prioriser les grands projets de renaturation afin de répondre à ces défis. Des cours d'eau plus proches de leur état naturel constituent également un meilleur rempart contre les risques d'inondations (classiques et subites) et un meilleur biotope écologique pour la faune et la flore aquatique et terrestre. C'est pour cette raison que l'accès et l'acquisition de terrain bordant nos cours d'eau est essentiel pour la réalisation de tels projets de renaturation. C'est également la raison pour laquelle, au niveau des zones urbanisées, des servitudes écologiques bordant les cours d'eau sont importantes pour d'une part protéger les riverains des débordements de cours d'eau et d'autre part créer des volumes de rétention plus élevés en cas d'inondation. Finalement il faut trouver, en concertation avec

les services agricoles, une solution vraiment efficace pour une réduction significative de l'érosion et du lessivage des nutriments des terres agricoles.

La direction de l'AGE souligne aussi qu'il convient de renforcer davantage les effectifs de l'AGE afin de lui permettre de mieux faire face aux nombreux défis qui se posent en termes d'augmentation du nombre des demandes d'autorisation, des cas de pollution et des besoins en matière de contrôle.

En réponse à une question, le directeur souligne qu'alors que l'approvisionnement en eaux provenant de l'étranger n'est pas a priori exclu, de nombreuses raisons environnementales et financières plaident contre une telle option. Cette dernière ne serait d'ailleurs pas à l'ordre du jour, vu que la potabilisation des eaux de la Moselle était possible, les besoins en eau de la population luxembourgeoise étant ainsi à couvrir par des solutions nationales.

Echange avec M. Robert SCHMIT et Mme Joëlle WELFRING, Directeur et Directrice adjointe de l'Administration de l'Environnement.

Le Directeur de l'Administration de l'Environnement présente tous les domaines d'activité de l'administration, y inclus la situation au niveau des déchets, de la protection des sols, de la qualité de l'air et de la lutte contre le bruit.

L'échange de vues qui s'ensuit se concentre sur le défi de marier les mesures à prendre en faveur de la protection de l'environnement et le besoin de créer de l'espace nécessaire à la construction de logements pour la population.

Echange avec une délégation de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL).

La délégation de l'UEL est composée comme suit :

- UEL : Michel Wurth, Jean-Paul Olinger;
- ABBL : Guy Hoffmann ;
- ACA : Marc Hengen ;
- CC : Carlo Thelen ;
- CdM : Tom Oberweis, Tom Wirion ;
- CLC : Fernand Ernster ;
- FEDIL : Nicolas Buck ;
- FDA : Michel Reckinger ;
- HORESCA : Alain Rix.

Le Président de l'UEL présente les principaux défis, opportunités et contraintes identifiés par le patronat et fait noter les propositions de mesures qui en découlent dans la perspective de l'UEL.

Certains des membres de l'UEL ont fait parvenir au Formateur des notes séparées concernant leur domaine de compétence particulier. Ces notes sont reprises en annexe.

Lors de l'échange de vues qui s'ensuit, le Formateur souligne qu'aucun des partis engagés dans les négociations de coalition n'avait prévu une quelconque modification du système de l'indexation des salaires dans son programme électoral respectif, voilà pourquoi on pourrait s'attendre à ce que le futur accord de coalition n'introduise pas de changement au système en place.

Par rapport à la proposition de trouver des solutions innovantes pour faire participer la Grande-Région à la croissance luxembourgeoise et notamment celle de développer des zones d'activités à régime juridique et fiscal ad hoc, les négociateurs demandent à l'UEL de leur soumettre une note tenant compte de manière détaillée de toutes les questions pertinentes se posant dans ce contexte.

Le Président de l'ABBL développe les défis et les opportunités qui se posent au secteur bancaire en vue du Brexit et sur le fond de la digitalisation. Il souligne la nécessité de maintenir un environnement propice au développement des acteurs de la place financière. La fiscalité n'est qu'un des éléments jouant un rôle dans ce contexte. Comme dans les autres secteurs, il devient de plus en plus difficile de trouver une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur bancaire.

Même son de cloche de la part du Président de la FEDIL qui déplore le manque de Luxembourgeois actuellement en formation universitaire dans les domaines des mathématiques, de la chimie et de l'informatique. M. Buck souligne également l'importante contribution fiscale des quelque 3.000 personnes bénéficiant actuellement du régime des stock-options. Une abolition de ce régime entraînerait un déchet fiscal considérable.

Le Directeur de l'Association des Compagnies d'Assurance et Réassurance souligne l'importance des clients à l'étranger pour le secteur des assurances.

Le Président de la Horesca lance un appel pour une approche prudente en matière de flexibilisation des heures de travail et souligne l'importance de réglementer sur un plan national le marché de la location du type AirBnB.

#### Echange avec les délégations des syndicats OGBL, LCGB et CGFP.

La délégation du OGBL est composée comme suit : M. André ROELTGEN, Mme Nora BACK, MM. Carlos PEREIRA et Nico CLEMENT.

La délégation du LCGB est composée comme suit : MM. Patrick DURY, Francis LOMEL, Christophe KNEBELER et Robert FORNIERI.

La délégation de la CGFP est composée comme suit : MM. Romain WOLFF, Claude HEISER et Steve HEILIGER.

Le Président de l'OGBL fait une présentation qui s'articule suivant la publication « propositions et revendications de l'OGBL aux partis politiques ».

Le Président du LCGB présente la prise de position du LCGB dans le cadre des négociations de coalition.

Le Président de la CGFP de son côté insiste sur les défis posés par la digitalisation, le télétravail, la question des réfugiés, la destruction des surfaces habitables et les incertitudes entourant l'actualité européenne comme le Brexit et la situation en Italie. La CGFP se félicite de l'avenant à l'accord salarial du 5 décembre 2016 signé le 15 juin dernier et exprime son espoir que le futur Gouvernement s'engagera dans sa mise en œuvre, et ce aussi en ce qui concerne les établissements publics comme la BCEE. La CGFP préconise une réforme fiscale visant à établir une plus grande équité fiscale.

\* \* \*

Signatures :

Pour le DP



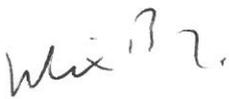
Corinne CAHEN

Pour le LSAP



Etienne SCHNEIDER

Pour déi gréng



Felix BRAZ

## **ANNEXES :**

- I. IGSS : « La sécurité sociale : Note au formateur ».
- II. CNS : « Note au formateur ».
- III. Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) et du Fonds de compensation commun au régime général de pension (FDC) : Note au Formateur.
- IV. Administration de l'Environnement : « Eléments pour les négociations en vue d'un accord de coalition : Environnement humain. »
- V. UEL : « L'Entreprise est au cœur de la société ».
- VI. OGBL : « Les propositions et revendications de l'OGBL aux partis politiques ».
- VII. LCGB : « Prise de position du LCGB dans le cadre des négociations de coalition ».

## NÉGOCIATIONS DE COALITION 2018

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (4) DU 26 OCTOBRE 2018

La quatrième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 26 octobre 2018 (de 10h00 à 14h00), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, au Ministère des Affaires étrangères et européennes (bâtiment Mansfeld).

#### Présences :

Formateur : Xavier BETTEL

Pour le DP : Corinne CAHEN, Lex DELLES, Fernand ETGEN, Pierre GRAMEGNA, Claude LAMBERTY, Claude MEISCH, Lydie POLFER, Marc HANSEN (Secrétariat)

Pour le LSAP : Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Taina BOFFERDING, Claude HAAGEN, Dan KERSCH, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Brigitte CHILLON (Secrétariat)

Pour déi gréng : Félix BRAZ, François BAUSCH, Carole DIESCHBOURG, Christian KMIOTEK, Josée LORSCHÉ, Sam TANSON, Claude TURMES, Mike MATHIAS (Secrétariat)

Secrétariat : Jacques THILL, Jacques FLIES

Au cours de la session du matin, les négociateurs ont procédé à un tour d'horizon de l'actualité européenne en présence de l'Ambassadeur Georges FRIDEN, Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Union européenne (UE). Dans l'après-midi, les négociateurs se sont accordés sur les prochaines étapes des négociations de coalition et ont abordé les principes directeurs de l'accord de coalition.

### **I. Tour d'horizon de l'actualité européenne**

M. le Formateur invite le Représentant permanent à faire le point sur les développements et tendances dans les grands dossiers de l'actualité européenne (Brexit, situation de l'Italie, ...) et sur les défis et opportunités pour le Luxembourg.

Le Brexit donne toujours lieu à des lectures divergentes de la situation selon que l'on se place du côté du Royaume-Uni ou des autres 27 Etats membres. Le Royaume-Uni affirme pouvoir s'accorder sur les termes du retrait encore au cours du mois de novembre, alors que les autres Etats membres ont des doutes en la matière ; la frontière irlandaise restant le point d'achoppement principal des négociations. Le Représentant permanent rappelle que l'accord matérialisant le retrait britannique de l'UE ne constitue qu'une première étape et qu'une déclaration politique devra être élaborée ensuite, qui définira la nouvelle relation entre l'UE et le Royaume-Uni.

En attendant et au regard de l'incertitude persistante, il convient de se préparer aux différents scénarios de retrait qui pourraient se présenter. Les mesures arrêtées par le Gouvernement pour se préparer à l'hypothèse éventuelle d'une absence d'accord de sortie britannique de l'UE sont importantes de ce point de vue.

En ce qui concerne l'Italie, l'UE est confrontée à une situation inédite dans la mesure où pour la première fois, la Commission européenne a rejeté le projet de budget présenté par un Etat membre. S'il s'agit d'une situation différente de la Grèce dans la mesure où ce scénario est prévu dans le cadre de la procédure de déficit excessif, il n'en reste pas moins qu'il ne s'était jamais matérialisé jusqu'à présent et que la réaction des marchés financiers pourrait *in fine* aboutir à une situation comparable à celle qu'avait connue la Grèce. Il reste désormais à voir si les responsables italiens vont adapter leur projet aux exigences de la Commission ou plutôt choisir la voie de la confrontation.

Le Représentant permanent fait ensuite le point sur la place qu'occupe le Luxembourg dans le dispositif européen. Il souligne que l'image positive du Luxembourg au sein des institutions européennes offre des opportunités du fait de l'influence qu'il confère, mais exige également des efforts en vue de sa sauvegarde, entre autres par une politique ambitieuse du siège – ce dernier étant un élément qui contribue à la visibilité du Luxembourg.

De la même façon, il est important de maintenir et d'étendre les réseaux et l'influence du Luxembourg au sein des institutions européennes, entre autres par une approche proactive en matière de ressources humaines, par exemple par le biais de détachements temporaires de fonctionnaires luxembourgeois dans les institutions européennes.

L'échange de vues qui s'ensuit met l'accent sur l'importance de persévérer dans les efforts de préparation et de coordination pour faire face à un Brexit sans accord de sortie et d'œuvrer en vue

d'une solution politique dans le dossier italien ne renforçant pas les forces centrifuges au sein de l'UE. La nécessité de continuer à promouvoir une présence adéquate du Luxembourg au sein des institutions européennes est également reconnue.

## **II. Prochaines étapes des négociations de coalition**

Les négociateurs abordent ensuite une série de questions touchant à l'organisation des négociations dans les semaines à venir.

Le calendrier retenu pour les prochaines séances plénières se présente comme suit :

Séance n°	Date	Jour	Horaire
5	14 novembre	Mercredi	11h00-17h00
6	16 novembre	Vendredi	14h00-17h00
7	21 novembre	Mercredi	14h00-17h00
8	22 novembre	Jeudi	10h00-17h00
9	23 novembre	Vendredi	10h00-17h00
10	28 novembre	Mercredi	10h00-17h00

D'éventuelles séances ultérieures seront fixées dans les semaines à venir.

## **III. Principes directeurs de l'accord de coalition**

Les négociateurs discutent ensuite des principes directeurs de l'accord de coalition. Ils constatent une large convergence de vues sur les grandes orientations destinées à guider leur collaboration pour relever les défis qui se posent au pays et préparer l'avenir, en vertu du mandat reçu des électeurs.

\* \* \*

### Signatures :

Pour le DP



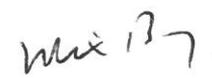
Corinne CAHEN

Pour le LSAP



Etienne SCHNEIDER

Pour déi gréng



Felix BRAZ

## NÉGOCIATIONS DE COALITION 2018

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (5) DU 14 NOVEMBRE 2018

La cinquième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 14 novembre 2018 (de 11h00 à 16h15), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, au Ministère des Affaires étrangères et européennes (bâtiment Mansfeld).

#### Présences :

- Formateur : Xavier BETTEL
- Pour le DP : Corinne CAHEN, Lex DELLES, Fernand ETGEN, Pierre GRAMEGNA, Claude LAMBERTY, Claude MEISCH, Lydie POLFER, Marc HANSEN (Secrétariat)
- Pour le LSAP : Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Taina BOFFERDING, Claude HAAGEN, Dan KERSCH, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Brigitte CHILLON (Secrétariat)
- Pour déi gréng : Félix BRAZ, François BAUSCH, Carole DIESCHBOURG, Christian KMIOTEK, Josée LORSCHÉ, Sam TANSON, Claude TURMES, Mike MATHIAS (Secrétariat)
- Secrétariat : Jacques THILL, Jacques FLIES

### **I. Echange de vues avec M. Gaston REINISCH, Président de la Banque centrale du Luxembourg.**

Sur invitation du Formateur, les négociateurs ont un échange de vues avec M. Gaston REINISCH, Président de la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

Le Président rappelle le rôle de la BCL et fait un état des lieux de l'architecture institutionnelle de surveillance qui a été considérablement renforcée aux niveaux européen et national depuis la crise économique et financière de 2008. Il souligne l'importance pour le Luxembourg de continuer à transposer dans les meilleurs délais les réformes décidées au sein de l'eurozone.

La dynamique économique qui a marqué l'eurozone ces dernières années est en train de se tasser. La croissance dans la zone euro devrait connaître un certain ralentissement d'ici 2020.

L'économie de la zone euro est soumise à une multitude de risques cumulatifs. La prudence s'impose dès lors.

Au cours de l'échange de vues, le sujet du logement est abordé. Le Président estime qu'au Luxembourg, le problème se situe avant tout du côté de l'offre.

### **II. Echange de vues avec une délégation du Comité économique et financier national (Mme Isabelle GOUBIN, M. Etienne REUTER, M. Serge ALLEGREZZA).**

Sur invitation du Formateur, les négociateurs ont un échange de vues avec Mme Isabelle GOUBIN, M. Etienne REUTER et M. Serge ALLEGREZZA, représentant le Comité économique et financier national.

Les 3 interlocuteurs donnent une présentation concernant les projections macroéconomiques et les prévisions de finances publiques à politique inchangée pour la période 2018-2022 sur base d'une note qu'ils font distribuer et qui est reprise en annexe.

Au cours de l'échange de vues qui s'ensuit, les risques et les incertitudes pris en compte dans la formulation de différents scénarios sont thématiques, de même que l'évolution de la dette publique et la méthodologie appliquée par la Commission européenne dans le calcul menant à l'estimation du solde structurel.

### **III. Groupe de travail 9 : Médias, Numérique, Digitalisation.**

Le Président du groupe de travail 9 (Médias, Numérique, Digitalisation) présente les résultats des discussions du groupe de travail.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

### **IV. Groupe de travail 11 : Justice, Sécurité intérieure**

Le Président du groupe de travail 11 (Justice, Sécurité intérieure) présente les résultats des discussions du groupe de travail.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

\* \* \*

Signatures :

Pour le DP



Corinne CAHEN

Pour le LSAP



Etienne SCHNEIDER

Pour déi gréng



Felix BRAZ

**ANNEXE :**

- I. Comité économique et financier national : Projections macroéconomiques et prévisions de finances publiques à politique inchangée pour la période 2018-2022.

\* \* \*

## NÉGOCIATIONS DE COALITION 2018

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (6) DU 16 NOVEMBRE 2018

La sixième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 16 novembre 2018 (de 14h00 à 16h30), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, au Ministère des Affaires étrangères et européennes (bâtiment Mansfeld).

#### Présences :

Formateur : Xavier BETTEL

Pour le DP : Corinne CAHEN, Lex DELLES, Fernand ETGEN, Pierre GRAMEGNA, Claude LAMBERTY, Claude MEISCH, Lydie POLFER, Marc HANSEN (Secrétariat)

Pour le LSAP : Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Taina BOFFERDING, Claude HAAGEN, Dan KERSCH, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Brigitte CHILLON (Secrétariat)

Pour déi gréng : Félix BRAZ, François BAUSCH, Carole DIESCHBOURG, Christian KMIOTEK, Josée LORSCHÉ, Sam TANSON, Claude TURMES, Mike MATHIAS (Secrétariat)

Secrétariat : Jacques THILL, Jacques FLIES

**I. Groupe de travail 5 : Etat, Institutions, Réforme administrative, Fonction publique, Protection des données.**

Le Président du groupe de travail 5 (Etat, Institutions, Réforme administrative, Fonction publique, Protection des données) présente les résultats des discussions du groupe de travail.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

**II. Groupe de travail 7 : Communes.**

Le Président du groupe de travail 7 (Logement, Communes) présente les résultats des discussions du groupe de travail concernant le volet « Communes ».

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

\* \* \*

**Signatures :**

Pour le DP



Corinne CAHEN

Pour le LSAP



Etienne SCHNEIDER

Pour déi gréng



Felix BRAZ

## NÉGOCIATIONS DE COALITION 2018

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (7) DU 21 NOVEMBRE 2018

La septième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 21 novembre 2018 (de 14h10 à 17h10), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, au Ministère des Affaires étrangères et européennes (bâtiment Mansfeld).

#### Présences :

Formateur : Xavier BETTEL

Pour le DP : Corinne CAHEN, Lex DELLES, Fernand ETGEN, Pierre GRAMEGNA, Claude LAMBERTY, Claude MEISCH, Lydie POLFER, Marc HANSEN (Secrétariat)

Pour le LSAP : Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Taina BOFFERDING, Claude HAAGEN, Dan KERSCH, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Brigitte CHILLON (Secrétariat)

Pour déi gréng : Félix BRAZ, François BAUSCH, Carole DIESCHBOURG, Christian KMIOTEK, Josée LORSCHÉ, Sam TANSON, Claude TURMES, Mike MATHIAS (Secrétariat)

Secrétariat : Jacques THILL, Jacques FLIES

### I. Questions d'ordre organisationnel.

Sur proposition du Formateur, les négociateurs s'accordent sur le calendrier des prochaines séances plénières:

Date	Jour	Horaire
22 novembre	Jeudi	14h00 – 17h00
23 novembre	Vendredi	10h00 – 17h00
28 novembre	Mercredi	10h00 – 17h00
29 novembre	Jeudi	14h00 – 17h00
5 décembre	Mercredi	10h00 – 17h00

### II. Groupe de travail 7 : Logement, Communes.

Le Président du groupe de travail 7 (Logement, Communes) présente les résultats des discussions du groupe de travail pour le volet « Logement ».

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

### III. Groupe de travail 10 : Infrastructures, Aménagement du territoire, Mobilité.

Le Président du groupe de travail 10 (Infrastructures, Aménagement du territoire, Mobilité) présente les résultats des discussions du groupe de travail.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

\* \* \*

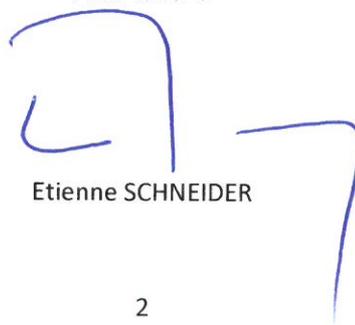
Signatures :

Pour le DP



Corinne CAHEN

Pour le LSAP



Etienne SCHNEIDER

Pour déi gréng



Felix BRAZ

## NÉGOCIATIONS DE COALITION 2018

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (8) DU 22 NOVEMBRE 2018

La huitième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 22 novembre 2018 (de 14h30 à 17h20), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, au Ministère des Affaires étrangères et européennes (bâtiment Mansfeld).

#### Présences :

- Formateur : Xavier BETTEL
- Pour le DP : Corinne CAHEN, Lex DELLES, Fernand ETGEN, Pierre GRAMEGNA, Claude LAMBERTY, Claude MEISCH, Lydie POLFER, Marc HANSEN (Secrétariat)
- Pour le LSAP : Etienne SCHNEIDER, Taina BOFFERDING, Claude HAAGEN, Dan KERSCH, Romain SCHNEIDER, Brigitte CHILLON (Secrétariat)
- Pour déi gréng : Félix BRAZ, François BAUSCH, Carole DIESCHBOURG, Christian KMIOTEK, Sam TANSON, Claude TURMES, Mike MATHIAS (Secrétariat)
- Secrétariat : Jacques THILL, Jacques FLIES

**I. Groupe de travail 2 : Economie, Emploi, Compétitivité, Tourisme, Energie.**

Le Président du groupe de travail 2 (Economie, Emploi, Compétitivité, Tourisme, Energie) présente les résultats des discussions du groupe de travail.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

**II. Groupe de travail 6 : Développement durable, Climat, Protection des ressources, Consommateurs, Agriculture.**

La Présidente du groupe de travail 6 (Développement durable, Climat, Protection des ressources, Consommateurs, Agriculture) présente les résultats des discussions du groupe de travail pour le volet Agriculture.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

\* \* \*

Signatures :

Pour le DP



Corinne CAHEN

Pour le LSAP



Etienne SCHNEIDER

Pour déi gréng



Felix BRAZ

## NÉGOCIATIONS DE COALITION 2018

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (9) DU 23 NOVEMBRE 2018

La neuvième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 23 novembre 2018 (de 10h10 à 14h40), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, au Ministère des Affaires étrangères et européennes (bâtiment Mansfeld).

#### Présences :

Formateur : Xavier BETTEL

Pour le DP : Corinne CAHEN, Lex DELLES, Fernand ETGEN, Pierre GRAMEGNA, Claude LAMBERTY, Claude MEISCH, Lydie POLFER, Marc HANSEN (Secrétariat)

Pour le LSAP : Etienne SCHNEIDER, Jean ASSELBORN, Alex BODRY, Taina BOFFERDING, Claude HAAGEN, Dan KERSCH, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Nathalie SCHMIT (Secrétariat)

Pour déi gréng : Félix BRAZ, François BAUSCH, Carole DIESCHBOURG, Christian KMIOTEK, Josée LORSCHÉ, Sam TANSON, Claude TURMES, Mike MATHIAS (Secrétariat)

Secrétariat : Jacques THILL, Jacques FLIES

**I. Groupe de travail 3 : Social, Famille, Santé, Egalité des Chances.**

La Présidente du groupe de travail 3 (Social, Famille, Santé, Egalité des Chances) présente les résultats des discussions du groupe de travail concernant le volet Egalité des Chances.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

**II. Groupe de travail 4 : Education, Enfance, Jeunesse, Enseignement supérieur et Recherche, Sports, Culture.**

Le Président du groupe de travail 4 (Education, Enfance, Jeunesse, Enseignement supérieur et Recherche, Sports, Culture) présente les résultats des discussions du groupe de travail concernant les volets Enseignement supérieur et Recherche, Sports et Culture.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

**III. Groupe de travail 6 : Développement durable, Climat, Protection des ressources, Consommateurs, Agriculture.**

La Président du groupe de travail 6 (Développement durable, Climat, Protection des ressources, Consommateurs, Agriculture) présente les résultats des discussions du groupe de travail concernant les volets Développement durable, Protection du climat, Environnement humain et Gestion des ressources naturelles.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

**X. Groupe de travail 8 : Politique internationale et transfrontalière, Europe, Coopération, Défense, Intégration, Immigration.**

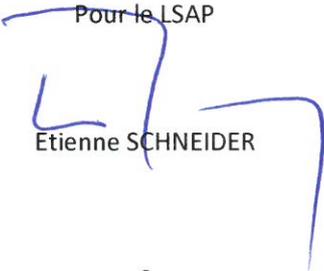
Le Président du groupe de travail 8 (Politique internationale et transfrontalière, Europe, Coopération, Défense, Intégration, Immigration) présente les résultats des discussions du groupe de travail.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

\* \* \*

**Signatures :**

Pour le DP  
  
Corinne CAHEN

Pour le LSAP  
  
Etienne SCHNEIDER

Pour déi gréng  
  
Felix BRAZ

## NÉGOCIATIONS DE COALITION 2018

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (10) DU 28 NOVEMBRE 2018

La dixième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 28 novembre 2018 (de 10h10 à 15h00), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, au Ministère des Affaires étrangères et européennes (bâtiment Mansfeld).

#### Présences :

Formateur : Xavier BETTEL

Pour le DP : Corinne CAHEN, Lex DELLES, Fernand ETGEN, Pierre GRAMEGNA, Claude LAMBERTY, Claude MEISCH, Lydie POLFER, Marc HANSEN (Secrétariat)

Pour le LSAP : Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Taina BOFFERDING, Claude HAAGEN, Dan KERSCH, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Brigitte CHILLON (Secrétariat)

Pour déi gréng : Félix BRAZ, François BAUSCH, Carole DIESCHBOURG, Christian KMIOTEK, Josée LORSCHÉ, Sam TANSON, Claude TURMES, Mike MATHIAS (Secrétariat)

Secrétariat : Jacques THILL, Jacques FLIES

### **I. Groupe de travail 1 : Finances publiques, Fiscalité, Développement de la place financière.**

Le Président du groupe de travail 1 (Finances publiques, Fiscalité, Développement de la place financière) présente les résultats des discussions du groupe de travail.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

### **II. Groupe de travail 3 : Social, Famille, Santé, Egalité des Chances.**

La Présidente du groupe de travail 3 (Social, Famille, Santé, Egalité des Chances) présente les résultats des discussions du groupe de travail pour les volets « Social, Famille, Santé et Bénévolat ».

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

### **III. Groupe de travail 4 : Education, Enfance, Jeunesse, Sport, Enseignement supérieur et Recherche, Culture.**

Le Président du groupe de travail 4 (Education, Enfance, Jeunesse, Sport, Enseignement supérieur et Recherche, Culture) présente les résultats des discussions du groupe de travail concernant les volets Education, Enfance et Jeunesse.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

### **IV. Groupe de travail 6 : Développement durable, Climat, Protection des ressources, Consommateurs, Agriculture.**

La Présidente du groupe de travail 6 (Développement durable, Climat, Protection des ressources, Consommateurs, Agriculture) présente les résultats des discussions du groupe de travail pour le volet « Consommateurs ».

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur un texte à insérer dans l'accord de coalition.

### **V. Questions d'ordre organisationnel.**

Le Formateur constate que l'ensemble des textes proposés par les groupes de travail ont été traités en séance plénière, de manière à ce que l'accord de coalition pourra maintenant être finalisé.

Les séances plénières initialement prévues le 29 novembre et le 5 décembre seront par conséquent annulées.

Le Formateur et les trois chefs de délégation présenteront les principaux éléments de l'accord lors d'une conférence de presse qui se tiendra le lendemain à 15h00.

Les négociateurs s'accordent sur le calendrier des prochaines étapes menant à la formation du Gouvernement.

\* \* \*

Signatures :

Pour le DP



Corinne CAHEN

Pour le LSAP



Etienne SCHNEIDER

Pour déi gréng



Felix BRAZ

## NÉGOCIATIONS DE COALITION 2018

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (11) DU 3 DÉCEMBRE 2018

La onzième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 3 décembre 2018 (de 15h00 à 17h00), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, au Ministère des Affaires étrangères et européennes (bâtiment Mansfeld).

#### Présences :

Formateur : Xavier BETTEL

Pour le DP : Corinne CAHEN, Lex DELLES, Fernand ETGEN, Pierre GRAMEGNA, Claude LAMBERTY, Claude MEISCH, Lydie POLFER, Marc HANSEN (Secrétariat)

Pour le LSAP : Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Taina BOFFERDING, Claude HAAGEN, Dan KERSCH, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Brigitte CHILLON (Secrétariat)

Pour déi gréng : Félix BRAZ, François BAUSCH, Carole DIESCHBOURG, Christian KMIOTEK, Josée LORSCHÉ, Sam TANSON, Claude TURMES, Mike MATHIAS (Secrétariat)

Secrétariat : Jacques THILL, Jacques FLIES

## I. Approbation du projet d'accord de coalition.

Le Formateur soumet aux négociateurs le projet d'accord de coalition tel qu'il résulte des séances plénières précédentes.

Après un échange de vues, les négociateurs s'accordent sur le texte final qui deviendra le programme gouvernemental pour les cinq années à venir.

## II. Conclusion des négociations de coalition.

La signature de l'accord de coalition marque la fin des négociations de coalition.

Le Formateur remercie les membres des délégations pour l'esprit constructif dont ils ont fait preuve tout au long des négociations et qui a permis d'aboutir à un accord de coalition ambitieux dont la mise en œuvre permettra de renforcer de manière durable l'équité au sein de la société luxembourgeoise.

\* \* \*

### Signatures :

Pour le DP



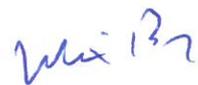
Corinne CAHEN

Pour le LSAP



Etienne SCHNEIDER

Pour déi gréng



Felix BRAZ